

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Centre éducatif des aventuriers limitée	Numéro de permis 2020077	Date d'inspection Le 05 mars 2024	
Nom de l'établissement Le Centre éducatif des aventuriers limitée		Numéro de téléphone (506) 758-9611	
Adresse 531 chemin La Montain Memramcook NB E4K 1H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité a observé les éléments suivants : Guidance de l'enfant et ratio.

Au cours de l'inspection, le MAQ a mesuré l'aire de repos des enfants de moins de 15 mois.

Tous les éléments observés sont conformes au moment de l'inspection.

original signé par  
Ashley Kelly

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 mars 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Johanne Côté

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mars 2024

\_\_\_\_\_  
Date